



Location au gaz alors que ca devait etre au gaz

Par **nono62**, le **19/02/2016** à **21:33**

bonjour ma fille a emmenager le 10 oct 2015 dans un appart gerer par nexity.hors lors de la remise des clefs on lui a signifier 105 e de charges .ok .puis on lui as dit que le chauffage etait electrique ainsi que la cuisiniere et que l on avait pas le droit au gaz.ok lors du demenagement on n avait de l eau chaude et du chauffage alors que edf n avait pas encore ouvert le compteur??? EN REGARDANT BIEN NOUS NOUS SOMMES APERCU que le chauffe eau etait au gaz qu il y avait une arriver de gaz pour gaziniere???? MA FILLE PENSAIT DONC QUE tout ca etait collectifs et entrait dans les 105 e de charges!!!!!! 4 mois apres elle recoit de nexity une lettre lui somment de payer 481 e de gaz impayer et d ouvrir un contrat.on t il le droit??? SACHANT A LA BASE QUE LE LOYER ETAIT DE 405 E PLUS 105 E DE CHARGES et que l appart etait ts electrique alors qu il est tout au gaz d ou l achat speciale d une cuisiniere electrique plus cher qu au gaz. merci de votre reponse

Par **HOODIA**, le **24/03/2016** à **11:30**

Bonjour,

Probable que le changement que le compteur était resté au nom de l'ancien propriétaire ,car sans ce dernier comment imputer 481 euros ,et par ailleurs sauf faute de l'agence le relevé de conso figure sur l'EDL d'entrée qui porte les signatures des deux parties.....

Pour obtenir de l'eau chaude la chaudière au GAZ ne manque pas de faire du bruit en particulier à l'allumage !.....

Relisez votre contrat .